

PIECES ET INFORMATIONS A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION

<u>ETAT CIVIL / DOCUMENTS</u>		<u>PATRIMOINE DU DEFUNT</u>		<u>DONATION(S) ANTERIEURE(S)</u>	<u>ASSURANCE-VIE</u>	
Du DEFUNT	Des HERITIERS	ACTIF	PASSIF			
		MOBILIER	IMMOBILIER			
<p>1 / Compléter une <u>fiche d'état civil</u>.</p> <p>2 / Nous fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extrait d'acte de décès ; - Livret de famille (toutes les pages). - Original du testament s'il est en votre possession. - Si le défunt était concerné par une situation matrimoniale), nous fournir en plus : *Contrat de mariage (ou de PACS avec la déclaration d'enregistrement) ; *Copie du jugement de divorce ; *Copie de la donation entre époux (ou "donation au dernier vivant"). → <i>Si le défunt était veuf</i> : *Copie de la déclaration de succession établie suite au décès de son conjoint. 	<p>1 / Compléter une <u>fiche d'état civil</u> pour chacun des héritiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les personnes mariées ou soumises à un PACS : compléter la colonne "<i>Votre Conjoint ou Partenaire de PACS</i>" dans ladite fiche. <p>2 / Nous fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie de carte d'identité ou passport. - Contrat de mariage (ou de PACS avec la déclaration d'enregistrement). - RIB pour délivrer toutes sommes leur revenant. 	<p>Nous indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom des organismes bancaires auprès desquels le défunt (et également son conjoint si ceux-ci étaient mariés sous un régime de communauté de biens) avai(en)t un compte. - Liste des actions ou titres placés hors des établissements ci-dessus. - Autres actifs (ex : parts de SCI, fonds de commerce, bateau,...). - En cas de société : le défunt était-il titulaire d'un compte courant d'associé ? - Carte grise du ou des véhicules (fournir une évaluation ARGUS ou autres) - Autres établissements (agent d'assurances, caisses de retraite - sécurité sociale et mutuelles) : <u>il vous appartient de les informer du décès en leur donnant nos coordonnées pour la suite du dossier.</u> 	<p>1 / Nous fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titre(s) de propriété complet(s) (et non une simple attestation de vente). <p><i>Dans l'hypothèse où ce titre n'est pas en votre possession, nous demanderons une copie au service de la publicité foncière (coût de 15,00 EUR par titre de propriété).</i></p> <p>2 / Nous indiquer l'évaluation à retenir.</p> <p>Nous pourrons procéder à cette évaluation si vous le souhaitez grâce à notre service immobilier.</p> <p>P.S. : Si le défunt louait un bien immobilier, nous fournir le contrat de location.</p>	<p>Attention : seuls les éléments de passif dus au jour du décès sont déductibles dans la déclaration de succession à établir.</p> <p>Ex : un appel de fonds pour charges de copropriété exigible après la date du décès ne sera pas nécessaire (car non pris en compte dans ce passif).</p> <p>Nous fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie des Avis d'imposition du défunt de l'année en cours. - Tous les éléments de passif dus au jour du décès par le défunt. - Liste des aides sociales perçues par le défunt. 	<p>Nous indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si des biens ont été recueillis par succession ou donation par le défunt. - Si des donations ont été consenties par le défunt et / ou son conjoint. <p><i>Vous devrez nous fournir une copie des actes notariés ou des déclarations de dons manuels faites directement aux services fiscaux.</i></p>	<p>Il est d'usage de dire que les contrats d'assurance-vie sont "hors succession".</p> <p>Les compagnies d'assurance opposent, le plus souvent, aux Notaires le "secret professionnel".</p> <p><u>Nous vous recommandons de procéder vous-même aux démarches pour obtenir au plus vite le capital des contrats d'assurance-vie.</u></p> <p>Cependant, ces contrats d'assurance-vie peuvent avoir une incidence fiscale pour le calcul des droits de succession dus par les héritiers à l'Administration fiscale.</p> <p><u>Aussi, il conviendra de nous tenir informé de toutes les démarches fiscales que vous effectuerez.</u></p>